Docu 31206 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la composition du Comité d'accompagnement relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants

A.Gt 20-07-2006

M.B. 19-10-2006

Modification:

A.Gt 03-04-2008 - M.B. 05-05-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

décret du 12 mai 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement de services d'accueil téléphonique des enfants, notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 septembre 2005 relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants, notamment le Titre III;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête:

Modifié par Agt 03-04-2008

Article 1er. - Sont nommés membres du Comité d'accompagnement relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants :

1° en tant que représentants des services du Gouvernement de la

Communauté française:

- · M. Jean-Pierre Wattier, représentant la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse;
- · M. Jean-Michel Antonutti, représentant la Direction générale de la
- M. Charles-Yvon Gerard, représentant du Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente;

- 2° en tant que représentant de l'O.N.E., M. Jean-Luc Agosti; 3° en tant que représentant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Mme Dominique Delvaux; [modifié par
- 4° en tant que représentant du Ministre ayant l'Aide à la Jeunesse, l'Enfance et la Santé dans ses attributions, M. Philippe Renard; [modifié par AGt 03-04-2008]
- 5° en tant que représentant du Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions, Mme Geneviève Nicaise;

6° le Délégué général aux Droits de l'Enfant;

- en tant que personnalités scientifiques spécialisées en pédopsychiatrie:
 - M. Dominique Charlier,
 - M. Jean-Marie Gauthier,
 - M. Nicolas Zdanowicz.
- Article 2. Les membres visés à l'article 1er sont nommés pour une période de trois ans renouvelable prenant cours le 1er juillet 2006.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} juillet 2006.

Bruxelles, le 20 juillet 2006.



Docu 31206 p.2

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, ${\rm Mme~C.~FONCK}$

